



## GT MINISTÉRIEL AMÉLIORATION DU REMPLACEMENT

28 JANVIER 2026

### QUESTIONS PRÉVUES PAR LA CT ÉDUC'ACTION

#### Point de vocabulaire / langage :

- Le logiciel actuel de gestion des remplacements est ARIA +. Le nouveau logiciel qui va être déployé est pour le moment intitulé « La Solution ».
- Ils utilisent beaucoup d'expressions issues du langage managérial. Par exemple : « RS » = « rentrée scolaire ». « Go, not Go » = autorisation ou pas du lancement du nouveau logiciel au mois d'avril, 2 jours avant la rentrée.
- 1h30 pour toutes les OS, c'est très court, d'autant plus que certaines des personnes de la DGRH peuvent s'écouter parler pendant 20 minutes sur un sujet insignifiant.
- De nombreux sujets vont être **renvoyés à la gestion locale** par les DSDEN et/ou les circonscriptions, notamment ce qui concerne les affectations et la mise en place des brigades départementales là où ce n'est pas encore le cas.

#### Sur les taux de remplacement :

- Pouvez-vous nous donner le taux de remplacement de 2024-25 et celui de ce début d'année ?  
→ **Réponse probable de l'administration** : présentation des taux d'efficience et d'efficacité de l'utilisation des remplaçants avec déclinaison par académie. Leur conclusion devrait être que l'affectation des remplaçants peut être améliorée car la « ressource » n'est pas utilisée intégralement, d'où la nécessité d'une nouvelle solution.
- Dans ces chiffres, comptez-vous le nombre de remplaçant-es en arrêt maladie, congé maternité, formation, temps partiels, etc. ?
- Dans ces chiffres, comment intégrez-vous les « activités hors-remplacement » qui sont parfois utilisées pour les décharges de direction, les ESS, ou pour palier à des cas particuliers (remplacements dans le second degré pour l'ASH, RASED, etc.) ?
- Plutôt que de lancer un nouveau logiciel, n'aurait-il pas été plus efficace d'ouvrir plus de postes de remplaçants afin de pourvoir à tous les besoins ou d'augmenter le nombre de postes pour diminuer le nombre d'élèves par classes pour limiter le recours aux renforts ?

#### Sur le nouveau logiciel :

- Sachant qu'une partie non-négligeable des activités Hors-remplacement est utilisée pour effectuer des renforts dans des écoles où ces renforts sont indispensables au bon fonctionnement du service, « La Solution » permettra-t-elle d'affecter des remplaçant-es en renfort ?

→ Réponse probable de l'administration : attendre une réponse évasive sur la question des renforts (à priori, ils travaillent sur un truc). Ils vont certainement indiquer que jusqu'à présent ces renforts donnaient droit à des ISSR, ce qui n'est pas dans les clous au niveau réglementaire.

- De quelle manière seront indemnisées ces renforts si les ISSR ne s'appliquent plus pour les renforts ?

→ Réponse probable de l'administration : Le paiement des renforts se fera via une indemnisation des frais kilométriques via Chorus.

- Dans le cas d'un paiement via CHorus, les demandes vont exploser. Au vu des volumes de renforts, les budgets suivront-ils ?
- Sera-t-il possible d'affecter des remplaçant·es sur des RASED ou des personnels du second degré gérés par le premier degré (ASH) ?
- Le nouveau logiciel permettrait de tout faire (planning et affectation). La communication avec les remplaçant·es se fera via un SMS et un mail avec des infos basiques. Seulement, l'enseignant remplacé ne reçoit rien, et il n'y a pas de possibilité d'échange direct entre les remplaçants et les remplacés, à part un espace contenant 40 caractères. Cet espace ne permet notamment pas de transmettre des emplois du temps dans le cas de remplacements dans certains dispositifs relevant de l'ASH. Ce manque ne permet pas d'assurer un service de qualité, mais renvoie les remplaçants à une fonction de garderie plus que d'enseignement. **Ces problèmes vont-ils être corrigés ?**
- Comment seront pris en compte les situations spécifiques des remplaçant·es (maladies professionnelles, traumatismes subis dans une école, etc.) ?
- Dans la mesure où un téléphone portable sera désormais indispensable, les remplaçant·es seront-ils/elles dotés de téléphones professionnels ?
- Le nouveau logiciel imposera-t-il des remplaçant·es en fonction de la distance ou bien les agents en charge du remplacement garderont-ils la décision finale ?
- Le logiciel permettra-t-il de limiter l'enveloppe d'ISSR ? Si oui, la continuité pédagogique reste-t-elle un objectif ou bien la limitation du versement des ISSR prend-elle le pas ?
- Quel fonctionnement/algorithme pour le logiciel ?
- Y a-t-il eu des tests du nouveau logiciel ? Ont-ils été concluants ?
  - Réponse probable de l'administration : Oui, beaucoup de retours positifs. Dans les faits, le département de Côte d'Or a fait un retour négatif sur les phases de test (beaucoup de bugs, etc.). Malheureusement, je ne suis pas en position de dire ce qu'il en a été pour les autres départements, donc nous ne pouvons pas les piéger là-dessus.
- Les agent·es en charge du remplacement seront-ils·elles formé·es sur le nouveau logiciel ?

→ Réponse probable de l'administration : Oui, via les référents départementaux dans chaque service.

- Le logiciel permettra-t-il de garantir une distance maximale entre l'école de rattachement et la suppléance ?  
→ Réponse probable de l'administration : Oui, un outil permettra de définir la distance avec pour centre l'école de rattachement du remplaçant.
- Y aura-t-il des priorités officielles de remplacement ? (petites écoles, CM2, écoles avec public difficile...)  
→ Réponse probable de l'administration : Oui, un outil permettra de définir les priorités localement.

#### **Sur la mise en place de brigades départementales / déspécialisation / rattachement :**

- Comment se passera la déspécialisation et le passage de toutes et tous en brigades départementales ? Bonifications au mouvement ? Demande aux collègues ? etc...  
→ Réponse probable de l'administration : le décret de 2017 demande la création de brigades départementales. Les départements ayant joué le jeu n'ont pas eu de problèmes particuliers grâce au « dialogue social » avec les OS. Ils vont certainement dire que chaque DSDEN devra trouver les modalités pour mettre en place localement cette départementalisation.
- Comment se fera le rattachement des remplaçantes ? : école ? circo ? REP et REP+ ? Collèges/écoles/communes ? Quid des primes ?  
→ Réponse probable de l'administration : **renvoi au local**. Par exemple, il semblerait que le 92 ait décidé de ne pas rattacher de TR dans les écoles REP+ pour diminuer l'enveloppe, mais ça reste à vérifier.
- Pouvez-vous nous garantir qu'il n'y aura pas de perte de salaire pour les remplaçant-es actuellement rattachés à des brigades REP+ ?
- Serez-vous en mesure de garantir la tenue des 18 demi-journées de formation Rep+ malgré la déspécialisation ?
- Si oui, auront-elles lieu en fonction des moyens de remplacement ou un calendrier sera présenté, comme actuellement, en début d'année et non modifié par la suite ?
- Les brigades pourront-elles être reconstituées au sein des circonscriptions ?
- Problème du RSST qui ne correspond pas à notre école d'exercice.

#### **Sur le versement des ISSR :**

- Les ISSR seront-elles versées plus rapidement qu'actuellement ?
- Comment seront éditées les fiches ISSR ? Seront-elles modifiables en cas d'erreur de distance / d'école?

